

# Le contrat de génération issu d'un accord unanime des partenaires sociaux

---

**L'emploi des jeunes et des seniors** : chantier prioritaire de la  
«Grande conférence sociale » des 9 et 10 juillet 2012

Un Accord National Interprofessionnel unanime du 19 octobre  
2012 relatif au contrat de génération, soit moins de 2 mois après la  
remise du document d'orientation

Loi au parlement :

les 15 et 16 janvier à Assemblée Nationale, et 5 et 6 février au  
Sénat

La publication du décret: le 16 mars

---

# Contrat de génération : une mise en œuvre adaptée à la taille des entreprises

Si le contrat de génération concerne toutes les entreprises, elles n'ont pas toutes les mêmes leviers en matière d'emploi, ni les mêmes capacités de négociation, **la mise en œuvre du contrat de génération est donc différenciée selon la taille des entreprises...**



Ø Inciter les entreprises de moins de 300 salariés via le bénéfice d'une aide financière

Entreprises de moins de 50 salariés: bénéfice de l'aide

Entreprises de 50 à moins de 300 salariés: bénéfice de l'aide conditionné à une négociation

Ø Encourager les entreprises de 300 salariés et plus à négocier

# Condition de l'aide financière dans les entreprises de moins de 300 salariés

## Une aide de 12 000 euros sur 3 ans par binôme :

- D'un montant de 4 000 euros par an pour chaque recrutement de jeune en CDI, dans la limite du nombre de salariés âgés à maintenir en emploi
- Durée de 3 ans au maximum
- Recrutement d'un jeune âgé de moins de 26 ans
- Sous condition de maintien en emploi d'un senior de 57 ans et plus
- Pas de licenciement de salariés âgés de 57 ans et plus dans l'entreprise, pendant la durée de l'aide.

Embauche en CDI  
de Pierre - 25 ans



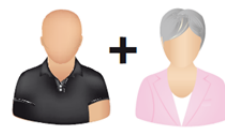
Maintien en emploi  
de Simone  
à 3 ans et demi  
de la retraite

GRÂCE À CE BINÔME,

L'ENTREPRISE BÉNÉFICIE D'UNE AIDE DE 4 000 € PAR AN PENDANT 3 ANS.

année 1	année 2	année 3
AIDE POUR LE JEUNE		
AIDE POUR LE SENIOR		

Embauche en CDI  
de Laurent - 19 ans



Maintien en emploi  
de Jeanne  
à 1 an de la retraite

AU DÉPART DE JEANNE, COMME LE CONTRAT EST REMPLI (MAINTIEN JUSQU'À LA RETRAITE),  
L'ENTREPRISE CONSERVE LE BÉNÉFICE DE L'AIDE DE 2 000 € PAR AN  
POUR LAURENT JUSQU'À LA FIN DE LA TROISIÈME ANNÉE.

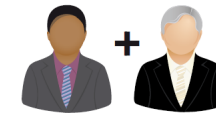
année 1	année 2	année 3
AIDE POUR LE JEUNE		
AIDE JUSQU'AU DÉPART EN RETRAITE		

Julie, 23 ans  
en CDI  
démissionne  
au bout de 2 ans



Embauche  
en CDI  
de David, 25 ans

Maintien en emploi  
de Marcel  
à 5 ans de la retraite



L'AIDE CONTINUE SI L'EMPLOYEUR PROCÈDE À UNE NOUVELLE EMBAUICHE.

année 1	année 2	année 3	année 4	année 5
AIDE JUSQU'AU DÉPART DE JULIE				
		AIDE POUR LE NOUVEAU JEUNE		
AIDE POUR LE SENIOR JUSQU'AU DÉPART EN RETRAITE				

# Le bénéfice de l'aide pour les entreprises de moins de 300 salariés

---

**Etape 1: recrutement d'un jeune de moins de 26  
identification d'un salarié de 57 ans et plus à ma  
en emploi**



**Etape 2: dépôt de la demande d'aide à Pôle emploi via le  
formulaire  
disponible sur le site [www.contrat-generation.gouv.fr](http://www.contrat-generation.gouv.fr)**

**Etape 3: versement tous les trimestres, après actualisation  
des données par l'entreprise (qui doit confirmer que les  
deux salariés sont toujours en poste)**

---

# Le contrat de génération transmission d'entreprise

---

**Les entreprises de moins de 50 salariés peuvent bénéficier de l'aide lorsque le chef d'entreprise est lui-même âgé de 57 ans ou plus et recrute un jeune dans la perspective de lui transmettre son entreprise**

**Cette possibilité pourra contribuer au maintien de l'activité économique, en particulier dans le commerce et l'artisanat**

**Il n'y a pas d'impératif de transmission à l'issue du contrat de génération si l'entrepreneur préfère finalement attendre ou privilégier un autre repreneur**

# Une négociation fortement encouragée dans les entreprises de 300 salariés et plus

**Avant le 30 septembre 2013**

**accord collectif dans une entreprise de + 300 salariés**

## Mesures pour l'emploi des jeunes

- Objectifs d'embauches en CDI
- Intégration dans l'entreprise
- Place des contrats en alternance dans les embauches



TRANSMISSION DES  
COMPÉTENCES  
TUTORAT



## Mesures pour l'emploi des seniors

- Engagement d'embauches de senior
- Aménagement des conditions de travail

---

**Pour plus d'informations:**

***Le site Internet: [www.contrat-generation.gouv.fr](http://www.contrat-generation.gouv.fr) est ouvert***